Syndicat mixte d'Audencia Nantes Ecole de Management (Siren : 254401300)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Nantes
Arrondissement	Nantes
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/11/1968
Date d'effet	14/11/1968

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean François GENDRON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes
Numéro et libellé dans la voie	16 Quai Ernest Renaud
Distribution spéciale	BP 90517
Code postal - Ville	44105 NANTES CEDEX 4
Téléphone	02 40 44 60 21
Fax	02 40 44 61 25
Courriel	v.barreau@nantes.cci.fr
Site internet	www.nantesstnazaire.cci.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	625 118
Densité moyenne	1 170,70

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
44	METROPOLE Nantes Métropole (244400404)	Métropole

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NANTES SAINT NAZAIRE (130008105)
DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (224400028)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres *Le SM a pour objet, dans le respect des dispositions légales et réglementaires : - d'être un lieu d'échanges entre ses membres sur les activités de programmes de formation, de recherche et d'enseignement présentant un intérêt commun pour eux, - la gestion bâtimentaire de l'ensemble immobilier situé à la jonelière, propriété du SM et mis à disposition de l'association "Audencia Nantes.Ecole de Management" ou de toute autre entité s'y substituant et ce, dans les conditions définies par une convention d'occupation laissant à la charge du SM les travaux incombant au propriétaire, - étudier et réaliser, sous sa maitrise d'ouvrage, le cas échéant, la réalisation de travaux de construction, d'extension ou de réhabilitation de nouveaux programmes immobiliers affectés à des organismes exercant dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'enseignement et présentant un intérêt commun pour les membres du SM.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)